

MAIRIE DE CHEZAL-BENOÎT - 18160

Tél. 02.48.61.11.15 - Fax : 02.48.61.10.71

mairie.chezalbenoit@orange.fr

www.chezal-benoit.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/11/2020 N°8

La séance est ouverte à : 19 heures et 10 minutes

Présents : Mr LEBRERO ROGER, MAIRE, Mmes : AUDOIRE Jérémie, GARNIER Pascale, MOREAU Natacha, SOUBRAS Monique, SUREL Delphine, URBAIN Agnès, MM : BOURDREUX Sylvain, GAIGNIER Jean-Paul, MALET Philippe, METIVET Marc-Fernand, NICOLAZO Vincent, SOULAT Sébastien, ZUZARTE José

Absente : Mme WILSON Sophie-Emilie

Secrétaire : Mme SUREL Delphine

3 DÉLIBÉRATIONS :

VENTE DE LA PARCELLE RUE BASSE LOT N°3 (AI 250, AI 254, AI 256 et AI 257)

référence de la délibération : 2020-049

Monsieur le Maire ayant été sollicité par un futur acquéreur, demande au conseil municipal son accord pour vendre le lot n°3 sis "Rue Basse" correspondant aux parcelles AI 250, AI254, AI 256 et AI 257) pour une surface de 960m2.

Ainsi que de fixer le montant (TTC) de la vente, Monsieur le Maire rappelle qu'une offre promotionnelle avait été délibérée à hauteur de 9€/m2 et prenait fin en mars 2020.

Après délibération, à 11 voix contre et 3 voix d'abstention le conseil municipal :
-REFUSE de vendre à un acquéreur sans un projet de construction.

DON À LA CHORALE DE CHEZAL-BENOÎT DU PIANO COMMUNAL

référence de la délibération : 2020-050

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école de musique, suite à sa fermeture, avait donné son piano à la commune de CHEZAL-BENOÎT.

Depuis, le piano a toujours été mis à disposition de la chorale de CHEZAL-BENOÎT. Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite donner ce piano à l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-AUTORISE la vente du piano par l'association de la chorale pour la somme de 800€

-DECIDE, au vu des difficultés financières générées par la pandémie COVID-19, de laisser le bénéfice de cette vente à cette association. Le bilan financier de la chorale en 2021, permettre au conseil municipal de décider, par la suite, du montant de la subvention allouer.

OFFICE NATIONAL DES FORETS

ACCORD DE PARTENARIAT LIE AU FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC ET A LA PROPRIETE EN FORET DOMANIALE CHOEURS-BOMMIERS POUR LES ANNEES 2021 A 2023

référence de la délibération : 2020-051

Vu l'accord de partenariat relatif au financement de la propreté et à l'entretien des équipements d'accueil du public de la forêt domaniale de CHOEURS-BOMMIERS en date du 16/10/2018 qui est à échéance.

Vu la proposition de partenariat pour une durée de 3 ans pour les années 2021 à 2023, engageant un financement annuel de 310 € Hors Taxe

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention de partenariat et son financement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DONNE SON ACCORD :

pour un partenariat lié à l'entretien, à la rénovation des équipements d'accueil et à la propreté sur la forêt Choers-Bommiers sur la période allant de 2021 à 2023 ayant pour coût annuel de 310€ HT.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Office National des Forêts.

INFORMATIONS DIVERSES :

1-Confinement (démarche sociale vers les personnes isolées), protocole sanitaire scolaire mis en place.

2-Lancement d'une étude "éclairage public" (horaires des éclairages, ...)

3-Panneaux photovoltaïques (devis envoyé le 02/11/2020 à berry sun)

4-Visites des éco-délégués de l'école de CHEZAL-BENOÎT.

Lors d'un entretien avec Monsieur le Maire les éco-délégués ont effectué une présentation des futurs projets qu'ils souhaiteraient mettre en place à l'école.

Il a été mentionné : l'installation d'un poulailler, d'un potager bio, d'un film anti-chaleur et d'une cuve récupération d'eau de pluie.

Le conseil municipal a bien pris acte et étudie ces projets.

5-Projet de conception d'une carte touristiques avec l'Office Nationale des Forêts pour Forêt de Choeur BOMMIERS et VATAN.

6-Monsieur le Maire et les adjoints ont visité la station de pompage, de traitement et mise en pression de l'eau distribué sur la commune de CHEZAL-BENOÎT.

Clôture de la séance à 21h45

Le Maire, Roger LEBRERO

